



EXEMPLE DE COCKTAIL DÎNATOIRE

SALÉ

SORBET MOJITO PASSION
SORBET PIÑA COLADA

ANGUILLE FUMÉE À LA JAPONAISE PAPAYE VERTE À LA THAÏ

CŒUR DE SAUMON FUMÉ ET POIS VERT AU WASABI

MOUSSE CHAUDE DE CHOU FLEUR LARDONS ET ŒUF DE CAILLE POCHÉ

MOUSSE D'ŒUF BROUILLÉ TRUFFÉ FAÇON CONTE-GOÛTS

CROUSTILLANT DE TARTARE DE BŒUF ET JAUNE D'ŒUF À 64°

ASSORTIMENT DE FOIES GRAS CONTE-GOÛTS
TILFDA, FENOUIL TORRÉFIÉ, FÈVE DE TONKA

SOUPE DE COURGE CAPPUCCINO DE BOLET CRUMBLE PAIN
ET MAGRET DE CANARD FUMÉ

SUCETTE DE CREVETTE AUX CHIPS DE CREVETTES
YAOURT NOIR CONCOMBRE ANETH

TARTARE DE LOUP DE MER AU PIGNONS DE CÈDRE
ET MOUSSE CHAUDE DE POMME DE TERRE CITRONNÉE

RISOTTO À LA TRUFFE NOIRE

FONDUE REVISITÉE ET MOUILLETTE

MOUSSE DE YAOURT AU MIEL ~~SUCRÉ~~ POCHÉE ET CRUMBLE D'AVOINE

MACARONS DU MOMENT

GLACE POPCORN À L'AZOTE LIQUIDE

CARAMEL MOU NOIX DE PÉCAN VANILLE ET CHOCOLAT PÉTILLANT
MERINGUE DU DRAGON À LA MENTHE

Conte-Goûts SA



CONDITIONS GÉNÉRALES

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

AFIN D'ASSURER LA RÉUSSITE DE VOTRE ÉVÉNEMENT, NOUS VOUS PRIONS DE NOUS FAIRE PARVENIR LES INFORMATIONS SUIVANTES, AU MOINS 14 JOURS AVANT L'ÉVÉNEMENT :

- LES MENUS ET LES BOISSONS SUR LESQUELS VOUS AUREZ PORTÉ VOTRE CHOIX. NOUS TRAVAILLONS AVEC DES PRODUITS FRAIS ET DE SAISON, AUSSI NOUS RÉSERVONS-NOUS LE DROIT DE MODIFIER LE MENU EN FONCTION DE LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS.
- LE NOMBRE APPROXIMATIF DE CONVIVES.
- LES DÉTAILS ORGANISATIONNELS : HORAIRES, LIEU, ANIMATION(S) PRÉVUE(S), ETC.

2. NOMBRE DE PARTICIPANTS

LE NOMBRE DE PARTICIPANTS EXACT ET CONTRACTUEL DOIT ÊTRE ANNONCÉ AU PLUS TARD 5 JOURS AVANT L'ÉVÉNEMENT. SI LE NOMBRE DE PARTICIPANTS DIMINUE, LE NOMBRE ANNONCÉ SERVIRA DE BASE POUR LA FACTURATION. EN REVANCHE, SI LE NOMBRE DE PARTICIPANTS AUGMENTE, LE SURCÔÛT SERA FACTURÉ AU CLIENT.

3. DROIT DE BOUCHON

BOUTEILLE DE VIN DE 75CL	12.- CHF
BOUTEILLE DE CHAMPAGNE DE 75CL	25.- CHF
BOUTEILLE D'ALCOOL	25.- CHF

4.1 SERVICE

RESPONSABLE DE SERVICE	50.- CHF/H
SERVEUR	38.- CHF/H/SERVEUR
CUISINIER	38.- CHF/H
CHEF CUISINIER	50.- CHF/H

4.2 SERVICE DE NUIT

SAUF ENTENTE PRÉALABLE, UN SUPPLÉMENT EST FACTURÉ DÈS MINUIT PAR HEURE ET PAR PERSONNE
DE MINUIT À 3H00 FACTURÉ À 125% DU TAUX HORAIRE
DE 3H00 À 6H00 FACTURE À 150% DU TAUX HORAIRE

5.1 A PROPOS DE NOTRE ACTIVITÉ DE «CHEF À DOMICILE»

NOUS ASSURONS CETTE PRESTATION POUR UN FORFAIT MINIMUM DE 1800.- CHF.
LE DROIT DE BOUCHON NE S'APPLIQUE PAS.

LE REPAS À DOMICILE COMPREND :

- LE PERSONNEL DE SERVICE POUR UNE DURÉE DE 7 HEURES. DÈS DÉPASSEMENT, LES TARIFS CI-DESSUS SONT APPLIQUÉS.
- LES COURSES, LA PRÉPARATION DU REPAS, LE NAPPAGE, LA MISE EN PLACE DE LA TABLE AINSI QUE LE NETTOYAGE DE LA CUISINE.
- NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION UNE GAMME D'ASSIETTES ORIGINALES AINSI QUE LES COUVERTS.
- À LA FIN DU REPAS, NOUS VOUS INVITONS À PRENDRE LES CAFÉS AU SALON POUR QUE NOUS PUISSIONS REMETTRE EN ÉTAT VOTRE SALLE À MANGER.
- NOUS NOUS CHARGEONS DU CHOIX DES VINS ET DES BOISSONS SANS ALCOOL, À MOINS QUE VOUS N'EN DÉCIDIEZ AUTREMENT.
- NOUS ASSURONS LE SERVICE DES BOISSONS ET DES METS, DE L'APÉRITIF AU CAFÉ.
- LES THÉS ET CAFÉS SONT FOURNIS PAR VOS SOINS.

5.2 A PROPOS DE NOTRE ACTIVITÉ DE «TRAITEUR»

NOUS ASSURONS CE TYPE DE PRESTATIONS DÈS 20 PERSONNES OU UN FORFAIT MINIMUM DE 2500.- CHF.

LE SERVICE TRAITEUR COMPREND:

- LES COURSES, LA PRÉPARATION DU REPAS, LA MISE EN PLACE DU LIEU (TABLES, CHAIRES, DRESSAGE DE LA TABLE, ETC.) AINSI QUE LE RANGEMENT DU MATÉRIEL APPORTÉ OU UTILISÉ PAR CONTE-GOÛTS SA (SAUF ENTENTE DES DEUX PARTIES).

Conte-Goûts SA

Rue Sainte-Beuve 9 1005 Lausanne - Suisse
Tel +41 21 311 81 47 - Fax +41 21 544 13 22
fg@conte-gouts.ch - www.conte-gouts.ch



UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE CONVIVES A UN IMPACT SUR LE PRIX PAR PERSONNE.

LE PRIX DU MENU NE COMPREND PAS LE MATERIEL DE LOCATION NI LES INFRASTRUCTURES CUISINE.

NOUS NOUS CHARGEONS DU CHOIX DES VINS ET DES BOISSONS SANS ALCOOL, À MOINS QUE VOUS N'EN DÉCIDIEZ AUTREMENT. DANS CE CAS, LE DROIT DE BOUCHON PREND EFFET.

5.3 A PROPOS DE NOTRE ACTIVITÉ DE «TEAM BUILDING»

LA PRESTATION TEAM BUILDING PEUT ÊTRE RÉALISÉE DÈS 1800.- CHF, HORS VIN.

LES ATELIERS TEAM BUILDING COMPRENNENT:

- LA PRÉPARATION DU COURS ET DU MENU, LE MATERIEL, LE PERSONNEL ENCADRANT LES CLIENTS, LES COURSES, LE REPAS, LA MISE EN PLACE DES TABLES ET LE SERVICE.

6. DÉPLACEMENT

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT SONT FACTURÉS À RAISON DE 1.- CHF/KM.

7. ANNULATION

TOUTE ANNULATION DOIT ÊTRE SIGNALÉE 10 JOURS AVANT LA DATE DU REPAS. EN CAS DE NON RESPECT DE CE DÉLAI, LES CONDITIONS SUIVANTES SONT APPLICABLES :

- DÈS 9 JOURS AVANT L'ÉVÉNEMENT : 50% DU DEVIS ESTIMÉ SERA FACTURÉ.
- DÈS 4 JOURS AVANT L'ÉVÉNEMENT : 100% DU DEVIS ESTIMÉ SERA FACTURÉ.

TOUTE DEMANDE SPÉCIALE, AINSI QUE LES COMMANDES DE PRESTATIONS EXTÉRIEURES À CONTE-GOÛTS SA NON CONSOMMÉES OU NON UTILISÉES SERONT FACTURÉES EN TOTALITÉ, QUELLE QUE SOIT LA RAISON DE L'ANNULATION.

8. PARTENARIAT

POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT, CONTE-GOÛTS SA EST LIBRE DE POUVOIR PRÉSENTER SON NOM DE MANIÈRE CLAIRE AUX CLIENTS DE LA SOIRÉE, SAUF ENTENTE SPÉCIFIQUE ENTRE LES DEUX PARTIES.

9.1 ARRÊTES ET RÈGLEMENT POUR NOTRE ACTIVITÉ DE « CHEF À DOMICILE »

LE VERSEMENT D'ARRÊTES D'UN MONTANT ÉQUIVALENT À 50% DU DEVIS, AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT L'ÉVÉNEMENT, FERA OFFICE DE CONFIRMATION DÉFINITIVE DE VOTRE RÉSERVATION ET APPROBATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES.

LE SOLDE DE LA FACTURE SE PAYE À L'ISSUE DE LA SOIRÉE EN CASH OU AU MOYEN D'UNE CARTE BANCAIRE. PASSÉ CE DÉLAI DES INTÉRÊTS MORATOIRES DE 5% L'AN SERONT AJOUTÉS À LA FACTURE FINALE. LES PRIX S'ENTENDENT HORS TVA (7.6%, 8% DÈS LE 01.01.11).

9.2 ARRÊTES ET RÈGLEMENT POUR TOUTES NOS ACTIVITÉS.

LE VERSEMENT D'ARRÊTES D'UN MONTANT ÉQUIVALENT À 50% DU DEVIS, AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT L'ÉVÉNEMENT, FERA OFFICE DE CONFIRMATION DÉFINITIVE DE VOTRE RÉSERVATION ET APPROBATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES.

LE SOLDE DE LA FACTURE EST PAYABLE 5 JOURS APRÈS LA MANIFESTATION. PASSÉ CE DÉLAI, DES INTÉRÊTS MORATOIRES DE 5% L'AN SERONT AJOUTÉS À LA FACTURE FINALE. LES PRIX S'ENTENDENT HORS TVA (7.6%, 8% DÈS LE 01.01.11)

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION QUE DES FRAIS DE 50.- CHF SERONT FACTURÉS POUR TOUT RETARD PAR TRANCHE DE 10 JOURS.

VOS VERSEMENTS DOIVENT PARVENIR À LA SOCIÉTÉ CONTE-GOÛTS SA, À L'ATTENTION DE GABRIEL SERERO, PAR VERSEMENT SUR LE COMPTE BANCAIRE SUIVANT :

N° COMPTE : 243-459992.01 N
IBAN : CH13 0024 3243 4599 9201 N
SWIFT/BIC : UBSWCHZH80A

10. FOR

POUR TOUT LITIGE, LE FOR EST À LAUSANNE.

Conte-Goûts SA

Rue Sainte-Beuve 9 1005 Lausanne - Suisse
Tel +41 21 311 81 47 - Fax +41 21 544 13 22
fg@conte-gouts.ch - www.conte-gouts.ch